

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU
MAIRE
ARRÊTÉ N° 160/2022

OBJET : Police Municipale – Interdiction de rencontres sportives sur le
Terrain de Football de la Commune,
Du Samedi 22 octobre 2022
au Dimanche 23 octobre 2022

NOUS, Maire de la Commune de QUÉVERT,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales articles L 2212-1 et L 2213-4,

CONSIDERANT l'état actuel du terrain de football suite aux entretiens
mécaniques réalisés du 18 au 20 octobre 2022.

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : Aucune rencontre sportive ne pourra se dérouler sur le terrain de football
de la Commune de QUÉVERT **du Samedi 22 octobre 2022 au Dimanche 23 octobre 2022**
inclus.

ARTICLE 2 : Les services municipaux et les utilisateurs des terrains de football sont
chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont il leur sera remis
ampliation et qui sera publié et affiché, selon les normes prévues par la loi.

Fait à QUÉVERT,
Le 21 octobre 2022

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

